

Le 24 octobre 2010

**Par courriel et par messagerie**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800 place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Carolina Rinfret**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité et l'approbation des registres identifiant les entités et les installations visées par les normes et le guide des sanctions

Notre dossier : R000386 CR

Votre dossier : R-3699-2009 phase 2

---

Chère consœur,

Par la présente, le coordonnateur de la fiabilité confirme qu'il a pris connaissance des demandes de remboursements de frais de Rio Tinto Alcan (« RTA ») et d'Énergie La Lièvre s.e.c. et Énergie Brookfield Marketing s.e.c. (« ÉLL-EBM ») déposés les 13 et 14 octobre derniers dans le cadre du dossier mentionné en titre et informe la Régie qu'il n'a pas de commentaires sur ces demandes.

Copie de la présente lettre est envoyée ce jour, par courriel seulement, aux procureurs de RTA et ÉLL-EBM.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret